

CENTRALE DE PRODUCTION VAPEUR -GONFREVILLE-L'ORCHER

Numéro : 5 **Date de dépôt :** 20/07/2020 **Heure de dépôt :** 11:37 **Valide :** **Modéré :**

Observation :

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint mes observations à propos de la construction d'une usine d'incinération "biomasse-CSR" qui a pour conséquence de déplacer la chaufferie du réseau de chaleur du quartier de Caucriauville dans la ZIP.

L'intérêt premier est de réduire les volumes de déchets issus de bois transformés et d'autres produits aux origines moins identifiables regroupés pour le nom de CSR. Il montre bien les avantages que peuvent en tirer certaines des industries de la Zone industrielle du Havre. Il n'apporte pas d'arguments aux avantages dont peut profiter la ville et ses habitants quant au chauffage urbain.

Cordialement.

René Bodineau

Adhérent de l'association EPLH.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Email :

Fichier :

biosynergy_contribution_RB.pdf

Ville :

Téléphone :

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous mes remarques sur l'installation de la chaufferie de réseau de chaleur de Caucriauville dans la zone industrielle du Havre :

Dans le document 1 (p21) la présentation donne un nombre d'emplois directs de 15 personnes mais il y a des emplois induits comme le personnel de nettoyage qui travailleront pendant que l'usine sera en production. Je n'ai trouvé aucune mention de ces personnels qui courront pourtant les mêmes dangers que les personnels de l'entreprise. Comment ces personnels seront formés aux dangers qu'ils encourent ? Comment seront ils informés qu' « Un local de confinement sera mis en place pour assurer la protection du personnel face aux effets toxiques. Le site créera et tiendra à jour également, avant la mise en service de la centrale, le plan de mise à l'abri comme demandé dans le règlement du PPRT », participeront-ils aux exercices ? Notamment pour les prévenir de la conduite à tenir en cas de fuite d'Ammoniac comme il y en a eu une récemment ?

L'usine fonctionnera 24/24, à combien de personnes est évaluée l'équipe qui travaille la nuit ? 2 ou 3 personnes ? La sécurité sera alors vraiment réduite au minimum en cas de problème. Avec une présence si réduite comment peut-on affirmer qu'en cas d'intervention nécessaire du SDIS le personnel présent assurera l'ouverture du portail ? Cet argument, avancé dans le document, et qui permet de dire qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une entrée spéciale pour les pompiers semble quand même léger surtout en cas d'accident extérieur grave.

Le projet est intégré sur la ZIP puisque les consommateurs potentiels y sont situés mais il va au-delà pour fournir de la chaleur à Caucriauville. Comment sera reliée l'usine au réseau de chaleur existant ?

Effet de serre, des calculs flous :

Les calculs de gain « en terme de gaz à effet de serre » par rapport à une chaudière classique sont liés au transport, pour les « résidus » chaque camion devra parcourir 100km pour atteindre les décharges envisagées (dans la région d'Elbeuf et au sud de Caen). C'est une donnée stable pour les années qui viennent. C'est différent pour l'approvisionnement en CSR, on parle d'une plateforme de préparation du CSR « à proximité », quelle sera sa situation exacte ? Cette plateforme sera-t-elle prête dès le démarrage de l'usine ? Si ce n'est pas le cas, dans combien de temps sera-t-elle prête ? Tous les calculs en gain de consommation de combustible fossile sont tributaires de la proximité de l'approvisionnement. Les données avancées sont peu précises : on affirme que l'on pourra se fournir dans les régions proches, or toutes vont posséder ou possèdent déjà des chaudières qualifiées de « biomasse », qui consomment ou consommeront aussi des CSR. Sur quels contrats stables dans les 24 prochaines années repose ce projet ? (24 ans est la durée du contrat du réseau de chauffage pour le quartier de Caucriauville)

Dans le document 3 p 147 on peut lire « En l'absence de projet, les émissions de gaz à effet de serre seraient sensiblement les mêmes, voire plus élevées. En effet, sans la mise en place du projet, les industriels de la zone et en particulier YARA France ne pourraient pas réduire leur utilisation de sources d'énergie fossile pour le fonctionnement de leurs procédés. »

IL N'Y A PAS DE COMPARAISON AVEC LE RÉSEAU DE CHAUFFAGE ACTUEL A CAUCRIAUVILLE. Si YARA fait des économies de combustible fossile parce qu'on met en place une chaudière biomasse-CSR à 3km du quartier de Caucriauville, quelles économies feront ces habitants du Havre ?

Et p 150 on explique la genèse de la « réussite du projet » par l'obtention d'une grosse subvention publique (2015) avant même qu'un contrat soit signé pour le réseau de chauffage (2018) !
On va déplacer la chaufferie qui alimentera en eau chaude et chauffage toute une partie de la ville avec l'argent des contribuables, tout en faisant courir aux habitants le risque d'être privés de chauffage et d'eau chaude qui ne serait pas dû à la chaudière mais à un accident industriel grave dans l'usine Yara ou une usine à proximité.

On prend des précautions pour ceux qui utiliseront le site : « Une étude de vulnérabilité préalable a été menée pour intégrer les consignes liées au PPRT sur les bâtiments et assurer ainsi la protection des occupants face aux risques. Des mesures constructives de protection ont également été prévues sur les bâtiments pour se prémunir de chacun des effets impactant le site. Seules les personnes strictement nécessaires à l'activité pourront travailler sur le site. »

On ajoute ainsi un risque sur la ZIP en y installant Biosynergy même si le dimensionnement est calculé pour ne pas franchir le seuil bas des normes SEVESO.

On fait courir le risque de priver les habitants d'un quartier urbain en cas d'accident industriel sans qu'ils soient informés de ce risque potentiel.

René Bodineau
Adhérent EPLH

e. registre 20/07/2020
(11437)